



RAPPORT  
ANNUEL  
2015-2016



## NOS SERVICES, NOTRE VISION, NOS VALEURS

La Commission scolaire des Chênes s'assure que les personnes relevant de sa compétence reçoivent des services éducatifs de qualité dans l'ensemble de la MRC de Drummond. À cet égard, elle met à la disposition des établissements un ensemble de moyens pédagogiques et administratifs et soutient la diversité des offres de service sur le plan des ressources pédagogiques, humaines, financières et matérielles.

### Des services de qualité

Nos objectifs reposent sur un diagnostic de bonne performance en regard de la réussite grâce à la compétence et à l'engagement de notre personnel ainsi qu'à la qualité et à la diversité de nos programmes et de nos services.

La commission scolaire organise des services éducatifs dans 34 écoles primaires et secondaires (réparties dans 41 bâtiments), un centre d'éducation des adultes, un centre de formation professionnelle (quatre immeubles), et un service régionalisé aux entreprises.

Un ensemble d'articles, de descriptions et de documents sont mis à la disposition de la population pour rendre accessibles les informations pertinentes à l'offre de service de la commission scolaire. À cet égard, elle met à la disposition du public :

- des documents relatifs aux politiques et au cadre d'organisation de ses services et de ses programmes,
- des brochures et des dépliants sont disponibles pour répondre à des besoins plus approfondis d'information, en fonction de la demande;
- le site Internet [www.csdeschenes.qc.ca](http://www.csdeschenes.qc.ca) contient un ensemble de rubriques et de références à des contenus pédagogiques et administratifs.

Vous pouvez nous joindre en vous adressant au Service du secrétariat général et Service des communications.

## NOTRE VISION, NOS VALEURS

### Notre vision

Conformément à son plan stratégique (« *Un engagement partagé... gage de réussite !* ») la Commission scolaire des Chênes se démarquera :

par la **CONFIANCE** qu'elle a envers tous ses élèves, leur potentiel et leur réussite  
par la **RECONNAISSANCE** des compétences de son personnel et de son potentiel  
par sa **RECHERCHE SOUTENUE** de données probantes et crédibles  
par un **PARTENARIAT FORT** tant avec les parents des élèves, qu'avec ses partenaires externes;

*pour atteindre un haut niveau de réussite pour tous ses élèves, jeunes et adultes*

### Nos valeurs

Dans ses interventions, la Commission scolaire des Chênes est animée de fortes valeurs organisationnelles :

**L'ENGAGEMENT...** qui s'exprime par la participation active de l'élève à ses apprentissages et par la participation de chacun\* au développement du potentiel des élèves;

*\*(Partenaires sociaux, parents, personnel, communauté, élèves)*

**LE RESPECT...** qui s'exprime par l'ouverture à l'autre, le comportement éthique empreint de civisme et la collaboration saine basée sur la confiance mutuelle;

**LA PERSÉVÉRANCE...** qui s'exprime par la conviction que tous les élèves peuvent apprendre si l'on utilise les bonnes stratégies (*le travail, l'effort et l'engagement sont à la base de la persévérance*).

## MESSAGE DU PRÉSIDENT ET DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

L'année 2015-2016 est déjà derrière nous... Une nouvelle année est commencée, mais il est important de faire le bilan, de prendre un temps d'arrêt pour constater ce qui a été réalisé et porter un regard sur les défis qui nous attendent pour les prochaines années encore.

La Commission scolaire des Chênes se place en démarche d'amélioration continue. Elle est en constante évolution afin d'assurer les meilleures conditions de réussite aux élèves qui lui sont confiés. La firme Raymond Chabot Grant Thornton a d'ailleurs procédé à l'analyse de nos structures et processus. Nous avons de belles zones de force et des défis d'amélioration bien ciblés. Le travail est d'ailleurs amorcé.

Ce bilan se veut aussi le reflet des résultats obtenus dans le cadre de la **Convention de partenariat**, conformément aux exigences du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MÉES) et du plan stratégique de la commission scolaire.

Vous constaterez, à la lecture de ce rapport, que l'ensemble du personnel de la commission scolaire continue de tout mettre en œuvre pour assurer à sa clientèle des services de qualité et l'accessibilité à des projets inspirants dans tous ses établissements. Cela traduit son engagement, engagement qui ne s'est toujours pas démenti en 2015-2016 dans un contexte à nouveau marqué par les impacts des règles budgétaires annoncées par le MÉES, lesquelles ont à nouveau engendré des compressions importantes dans le milieu de l'éducation. Notre commission scolaire n'y a pas échappé.

Malgré les perturbations liées à l'étude du Projet de loi 86, qui prévoyait leur abolition avant d'être abandonné, le président et les commissaires ont gardé le cap et ont poursuivi leur travail. L'annonce de la retraite de M<sup>me</sup> Christiane Desbiens, à titre de directrice générale, aura mené les élus à remplir un des éléments fondamentaux de leur rôle, à savoir la nomination de celle appelée à lui succéder, M<sup>me</sup> France Lefebvre. Elle est entrée en fonction le 1<sup>er</sup> août 2016, après l'intérim assuré par M<sup>me</sup> Chantal Sylvain.

Jean-François Houle  
Président



France Lefebvre  
Directrice générale



Les élus ont démontré une volonté de rendre plus visibles leurs actions et de se rapprocher encore davantage des communautés. En compagnie de certains collègues commissaires, le président a notamment procédé à une tournée de tous les conseils d'établissement. Les élus se sont aussi efforcés à donner un accès direct au conseil des commissaires à différents groupes et associations (*élèves, parents, cadres, syndicats, conseils d'établissement, etc.*), avec comme seul but de mieux servir l'élève et de prendre une part active dans la réalisation des objectifs contenus dans le plan stratégique de la commission scolaire, répondant ainsi aux engagements exposés dans la convention de partenariat conclue avec le ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur (MÉES).

À la Commission scolaire des Chênes, l'éducation « *Grand public* » prend tout son sens, de la maternelle 4 ans jusqu'aux cours de formation générale aux adultes et à la formation professionnelle. Chaque élève peut trouver sa voie parmi les nombreux parcours de formation offerts.

De plus, au-delà de l'expertise des membres de son personnel, l'une des forces incontestables de la Commission scolaire des Chênes est de toujours assurer à sa clientèle des services professionnels et de grande qualité. À tout cela, il faut ajouter les efforts continus d'intégration des élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation et d'apprentissage (selon les exigences ministérielles), de même que des gestes concrets favorisant les saines habitudes de vie au quotidien.

Travailler tous ensemble (*parents, membres du personnel, commissaires, partenaires et communautés*) pour des actions bienveillantes et cohérentes, intégrer les meilleures pratiques recensées par la recherche, tirer leçons d'expériences, piquer la curiosité, encourager, donner le goût d'apprendre, développer le sentiment de confiance en soi qui offre un ancrage fort dans la construction du devenir de nos élèves... Notre véritable travail prend tout son sens quand il permet aux jeunes et aux adultes de nos établissements de se dépasser et de vivre une réussite dans le sens le plus riche et le plus noble du terme.



## LE CONSEIL DES COMMISSAIRES

### **Jean-François Houle**

Président \* \*\*

### **Andrée-Anne Aubin**

Écoles Notre-Dame-du-Bon-Conseil, Cyrille-Brassard,  
Des 2 Rivières, Saint-Félix

### **Lyne Bélanger \*\***

Écoles Saint-Eugène, Saint-Guillaume, Saint-Pie-de-Guire,  
Saint-Bonaventure et Saint-Majorique-de-Grantham

### **Marc Bergeron \* \*\***

Commissaire-parent

### **Alain Charest \***

Écoles Saint-Louis-de-Gonzague, Saint-Pie X, Saint-Pierre,  
Jean-Raimbault, CFP Paul-Rousseau

### **Gaétan Delage \*\***

Écoles Saint-Nicéphore, Orée-des-Bois, CFER des Chênes

### **Lucie Gagnon**

Écoles aux-Quatre-Vents, Le Relais

### **Élisabeth Jutras \*\***

Écoles Carrousel, Bruyère - Saint-Charles, du Sentier

### **Stéphanie Lacoste**

Commissaire-parent

### **Patrick Lagueux \***

Écoles Frédéric-Tétreau, Immaculée-Conception, Marie-Rivier

### **Guyline Lavigne**

Écoles Christ-Roi, Duvernay, Saint-Simon, L'Aquarelle,  
Saint-Étienne, La Poudrière

### **Josée Lizotte**

Commissaire-parent EHDAA

### **Isabelle Marquis**

Vice-présidente du conseil des commissaires \* \*\*

Écoles Notre-Dame-du-Rosaire, Sainte-Marie, Saint-Joseph,  
Jeanne-Mance, Centre Sainte-Thérèse

### **Lise Morin \* \*\***

Commissaire-parent

### **Manon Rivard \***

Écoles L'Avenir, Sainte-Jeanne-d'Arc de Lefebvre,  
Notre-Dame de Durham-Sud, Saint-Jean de Wickham,  
Jésus-Adolescent et Roméo-Salois

\* Membres du comité exécutif jusqu'en mars 2016

\*\* Membres du comité exécutif depuis mars 2016





## BILAN DU CONSEIL DES COMMISSAIRES

### Les séances ordinaires et extraordinaires

Au cours de l'année 2015-2016, le conseil des commissaires de la Commission scolaire des Chênes a tenu **16** séances, soit **11** régulières et **5** extraordinaires.

Le lecteur trouvera un résumé des principales décisions rendues (par voie de résolution) dans les pages qui suivent. Notons par ailleurs que dans le cadre de ses séances publiques, le conseil a procédé à l'adoption de 19 motions de félicitations, visant à reconnaître les initiatives, projets ou accomplissements d'élèves, de membres du personnel ou de partenaires.

### Les ateliers de travail

Par ailleurs, les membres du conseil des commissaires ont pris part à 25 ateliers de travail, dont un certain nombre ont été tenus à la suite d'une séance (ordinaire ou extraordinaire) du conseil.

On y a enregistré un taux de présence des élus et commissaires-parents de l'ordre de 95 %.

### Les comités

En 2015-2016, conformément aux dispositions de la *Loi sur l'instruction publique*, la Commission scolaire des Chênes a constitué les comités suivants :

- Comité exécutif
- Gouvernance et éthique
- Ressources humaines
- Vérification
- EHDA
- Consultatif en transport scolaire
- Comité de parents

Ces comités ont siégé tout au long de l'année, en conformité avec les mandats qui leur sont confiés.

### Éthique

Aucune problématique n'a été soumise aux personnes chargées d'appliquer le Règlement sur le code d'éthique et de déontologie applicable aux commissaires.\*

\* Le Code d'éthique et de déontologie applicable aux commissaires peut être consulté sur le site internet de la commission scolaire ([www.csdeschenes.qc.ca](http://www.csdeschenes.qc.ca)) sous la section « Politiques ».

## POLITIQUES, RÈGLEMENTS ADOPTÉS, DÉCISIONS... LES FAITS MARQUANTS

### AOÛT 2015

#### DÉCRET SUR LA RÉMUNÉRATION DES COMMISSAIRES

Le décret 571-2015 publié le 30 juin 2015 détermine les sommes maximales disponibles pour établir la rémunération des commissaires pour l'année scolaire 2015-2016. Ce nouveau décret fait en sorte qu'un montant supplémentaire de 2 055,23 \$ peut être versé aux membres du conseil des commissaires. Les membres du conseil ont discuté de scénarios de répartition de ce montant additionnel et ont pris l'orientation de conserver ce montant pour une utilisation ultérieure à déterminer.

#### RÉSOLUTION D'APPUI - PLAN QUÉBÉCOIS DES INFRASTRUCTURES (PQI) SECTEUR JEUNES

Le ministère de l'Éducation demande annuellement aux commissions scolaires de lui faire part de leurs besoins d'ajouts d'espaces dans le cadre du Plan québécois des infrastructures (PQI). La commission scolaire a procédé à la mise à jour des données concernant les prévisions de la clientèle pour les prochaines années, telles que fournies par le Ministère, conformément aux prévisions de clientèle. La mise à jour des données démontre un besoin important de locaux dans le secteur de Saint-Germain ainsi qu'à la jonction des secteurs nord et sud dans la ville de Drummondville (*nouvelle école*). Le conseil des commissaires adopte une résolution en ce sens pour soutenir les demandes formulées au Ministère.

### SEPTEMBRE 2015

#### MODIFICATIONS AU RÈGLEMENT DE DÉLÉGATION DE FONCTIONS ET POUVOIRS AUX DIVERSES INSTANCES

La *Loi sur l'instruction publique* prévoit que la commission scolaire doit adopter un *Règlement de délégation de fonctions et pouvoirs aux diverses instances*. Un tel règlement a été adopté en 1999. En 2009, le conseil des commissaires a adopté une résolution déléguant au directeur général le pouvoir de modifier et d'ajuster les pouvoirs actuellement délégués à des directions d'unités administratives. Aucune révision complète n'a été faite depuis. Or, compte tenu des différents changements intervenus dans la *Loi sur l'instruction publique* et autres législations touchant la commission scolaire, une mise à jour du Règlement a été effectuée et le conseil des commissaires entérine les modifications par voie de résolution.

#### MANDAT – APPEL D'OFFRES POUR LA VÉRIFICATION DES ANTÉCÉDENTS JUDICIAIRES

En septembre 2006, de nouvelles dispositions modifiant la *Loi sur l'instruction publique* sont entrées en vigueur relativement à la vérification des antécédents judiciaires. Cette même année, la Commission scolaire des Chênes a conclu une entente la liant à la Sureté du Québec - MRC de Drummond pour la réalisation de ces vérifications. Cette entente, renouvelable automatiquement aux 2 ans, arrive à échéance en septembre 2016. La Fédération des commissions scolaires du Québec (FCSQ) a transmis à ses membres, une invitation à joindre son regroupement pour les services concernant la vérification des antécédents judiciaires. Considérant notamment les coûts relativement élevés pour ce service ainsi que les délais de production des

rapports, il y a lieu de considérer la participation de la Commission scolaire des Chênes à un tel regroupement. Le conseil adopte une résolution qui va dans ce sens.

#### ORDRE DU MÉRITE SCOLAIRE

La Commission scolaire des Chênes accueille la soirée régionale de remise des médailles de l'Ordre du mérite scolaire. À cette occasion, le commissaire Alain Charest et l'agent de développement en sport à la commission scolaire, M. Michel Couturier, sont respectivement décorés des médailles de bronze et d'argent de l'Ordre.

### OCTOBRE 2015

#### ÉTAT FINANCIER 2014-2015 ET RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE

Conformément à l'article 286 de la *Loi sur l'instruction publique*, la direction générale soumet l'état financier et le rapport du vérificateur externe au conseil des commissaires (*produit par la firme Raymond, Chabot, Grant, Thornton*). Par voie de résolution unanime, le conseil accepte le rapport du vérificateur externe et l'état financier de la Commission scolaire des Chênes, pour l'année 2014-2015.

#### ACHAT REGROUPÉ DE TABLETTES NUMÉRIQUES

La commission scolaire déploie différents outils technologiques dans ses écoles tels les TNI, les ordinateurs, les tablettes numériques et autres. Les écoles manifestent un besoin et un intérêt grandissant pour l'utilisation de tablettes numériques et plus particulièrement les tablettes de type iPad. L'achat de ces équipements technologiques est financé par une enveloppe spécifique soit la mesure 50730 « *Technologies de l'information et de la communication dans les écoles du Québec* ». Ce type d'équipements correspond aux objectifs de la mesure et doit être acquis dans le cadre d'un regroupement d'achats. Les règles entourant la participation à un regroupement obligent la commission scolaire à s'engager pour une quantité d'items dès le début du processus d'achat. Comme le financement est annuel, le temps est venu de joindre un tel regroupement d'achats. L'objectif est que les nouveaux équipements soient disponibles dans les écoles pendant le mois de février 2016. Le projet d'achat représente un investissement qui pourrait atteindre 120 000 \$ soit un peu plus de 200 iPad, selon la demande des écoles. Le conseil adopte une résolution qui va dans ce sens.

#### RENOUVELLEMENT DE LA RECONNAISSANCE DU PROGRAMME PARTICULIER EN ART DRAMATIQUE – ÉCOLE LA POUDDRIÈRE

L'école La Poudrière a mis en place le programme particulier en art dramatique. La réalisation de ce programme implique une mise à jour de la demande afin de conserver la reconnaissance arts-études. La reconnaissance actuelle vient à échéance et il y a lieu de renouveler la demande auprès du ministère de l'Éducation. Le conseil adopte une résolution unanime à cet égard.

---

## NOVEMBRE 2015

### PRÉSENTATION ET ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL DE LA COMMISSION SCOLAIRE 2014-2015

Annuellement, et conformément à la *Loi sur l'instruction publique* (LIP), la commission scolaire prépare un rapport annuel qui rend compte à la population de son territoire de la réalisation de son plan stratégique et des résultats obtenus en fonction des buts fixés et des objectifs mesurables prévus à la convention de partenariat conclue avec le ministre de l'Éducation. Depuis l'adoption du projet de loi 56, il rend aussi compte des résultats du plan de lutte pour prévenir et contrer la violence et l'intimidation. Il inclut aussi le rapport du Protecteur de l'élève. De plus, la *Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs* (LGCE) des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État (2014, chapitre 17) a été adoptée et sanctionnée le 5 décembre 2014. Aux fins de l'application des mesures prévues à la LGCE, une reddition de comptes des octrois de contrats doit figurer dans le rapport annuel (période du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 30 juin 2015). Le rapport annuel 2014-2015 est donc adopté et transmis au Ministre.

### DISCRÉTION BUDGÉTAIRE DU CONSEIL ET DÉMOCRATIE SCOLAIRE

Le conseil procède à l'adoption d'une résolution :

- réitérant son engagement à l'endroit d'une école publique de qualité, accessible et axée sur la réussite du plus grand nombre;
- pressant le gouvernement du Québec de donner aux commissions scolaires les moyens financiers pour la poursuite de leur mission et pour répondre aux nombreux défis en éducation publique;
- exhortant le gouvernement de redonner au conseil des commissaires une discrétion budgétaire en décloisonnant les enveloppes dédiées pour laisser à ces décideurs mieux au fait de la situation et des besoins locaux, le soin de dépenser de façon plus optimale et mieux ciblée;
- demandant au ministre de l'Éducation de cesser sa campagne de désinformation, de dénigrement et de culture de la méfiance envers les élus des commissions scolaires.

### AUTORISATION DU DIRIGEANT - DÉPASSEMENT DES COÛTS ÉCOLE JEAN-RAIMBAULT

Le projet de réfection des sanitaires à l'école Jean-Raimbault a nécessité un dépassement de coût de plus de 10 % du contrat initial qui était de 270 700 \$. Lors de la réalisation du projet, des éléments imprévus ont été découverts, tel un mur pratiquement indestructible qui a nécessité le ragrément d'un nouveau mur, modification de la plomberie et de nouveaux soufflages. Aussi des réparations du plancher ont été jugées nécessaires et il y a eu un surplus pour l'amiante sur la plomberie. Ces éléments et quelques autres ont fait l'objet d'avis de modification. Au total, 19 avis de modification ont entraîné des coûts supplémentaires de 31 163 \$. Cette somme représente un dépassement de 4 093 \$ du maximum permis par la loi sans autorisation du dirigeant. Puisque le coût total du projet dépasse de plus de 10 % le coût initial du projet, soit 11,5 %, la Loi oblige d'obtenir de la part du dirigeant une autorisation pour accepter ce dépassement. Le conseil adopte une résolution en ce sens.

### OCTROI DE CONTRAT – ÉCOLE LA POUDRIÈRE - REMPLACEMENT DU REFRIGÉRATEUR ET DE SES COMPOSANTES

Ce projet a été retenu dans le cadre de la mesure *Maintien des Bâtiments 2013-2014*. Le projet consiste au remplacement du réfrigérateur et de ses composantes, qui ont atteint leur fin de vie utile et aussi pour se rendre conformes aux nouvelles normes. Le projet a fait l'objet d'un appel d'offres public. La procédure est conforme à la *Loi sur les contrats des organismes publics et à la Politique de gestion contractuelle* (SRM-POL-01). L'estimation budgétaire du professionnel mandaté est de 625 700 \$ (avant taxes). Le conseil adopte une résolution unanime confirmant l'octroi du contrat à l'entreprise L'Heureux, Mongeau, JC Lauzon Inc., au montant de 499 000 \$ (avant taxes).

### RENOUVELLEMENT - PROTOCOLES DES PROGRAMMES SPORT-ÉTUDES

Depuis 2007, la commission scolaire a mis en place, avec la collaboration de l'école secondaire Marie-Rivier, un programme sport-études reconnu par le ministère de l'Éducation. La commission scolaire doit renouveler les protocoles avec les fédérations sportives. Le programme sport-études a beaucoup évolué depuis 2007. On compte 16 disciplines sportives, dont 12 sont reconnues par le Ministère. Le conseil adopte une résolution, afin de permettre la signature des protocoles avec les fédérations sportives d'ici la fin de l'année scolaire 2015-2016.

### PROTOCOLE D'ENTENTE - COURSE DES CHÊNES-TOI

La commission scolaire et la Ville de Drummondville souhaitent conclure un protocole d'entente ayant pour but d'officialiser leur collaboration pour les trois prochaines années auprès de la Course des Chênes-toi. Par le biais de cette entente la Ville s'engage auprès de la Course des Chênes-toi afin de s'assurer du bon déroulement de la course, en veillant, entre autres, à l'entretien des lieux, en prêtant certains équipements demandés et en accordant une subvention. En contrepartie, la commission scolaire s'engage à tenir l'événement à l'école Marie-Rivier et faire approuver préalablement tous les changements par la Ville. La commission scolaire s'engage également à respecter tous les règlements en vigueur et s'assurer de la sécurité des lieux. Le conseil entérine cette entente par voie de résolution.

---

## DÉCEMBRE 2015

### AMENDEMENT À LA POLITIQUE DE REMBOURSEMENT DES DÉPENSES RELIÉES À LA FONCTION

La *Politique de remboursement des dépenses reliées à la fonction* actuelle ainsi que le Guide d'application afférent ont été révisés et adoptés à la séance du 3 mai 2008. Le Guide a depuis fait l'objet de modifications, adoptées le 23 août 2011. L'expérience dans l'application des présentes ainsi que la volonté de s'assurer d'une saine gestion des fonds publics sont à la base de la réflexion menée sur le sujet. De plus, la volonté d'établir des critères excluant des allocations basées sur le fait de détenir un poste sur plus d'un lieu de travail a guidé cette réflexion. De façon majoritaire, le conseil entérine l'amendement proposé à la *Politique de remboursement des dépenses reliées à la fonction*.

## POLITIQUES, RÈGLEMENTS ADOPTÉS, DÉCISIONS... LES FAITS MARQUANTS (suite)

### CADRE ORGANISATIONNEL 2016-2017

Annuellement, la commission scolaire doit définir son cadre organisationnel qui comprend entre autres les éléments suivants :

- Services éducatifs offerts
- Territoires pédagogiques
- Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2016-2019
- Actes d'établissement

Le cadre organisationnel est adopté à l'unanimité

### REGROUPEMENT D'ACHAT – BORNES SANS FIL – AUTORISATION DE SIGNATURES

La commission scolaire déploie différents outils technologiques dans ses écoles, dont des ordinateurs portables, des tablettes numériques et autres. Les écoles manifestent un intérêt grandissant pour l'utilisation de ces technologies et pour l'interaction entre les utilisateurs. Le développement et le déploiement d'outils en infonuagique accroissent également la pression sur les réseaux sans fil. Leur configuration doit être renforcée afin de répondre à l'augmentation du trafic actuel et à venir. Ce type d'équipements correspond aux objectifs de la mesure et doit être acquis dans le cadre d'un regroupement d'achats. Le CCSR (*Centre collégial des services regroupés*) est présentement en recherche de mandat auprès des commissions scolaires. Afin de permettre au mandataire d'agir dans le cadre de la présente année financière, l'appel d'offres devra se faire dans les meilleurs délais. Les commissions scolaires participantes doivent les mandater rapidement. Il y a un intérêt certain pour la Commission scolaire des Chênes de participer à un regroupement d'achats. Le conseil autorise la participation au regroupement d'achats pour l'acquisition de bornes sans fil offert par le CCSR.

### PROTOCOLE D'ENTENTE – MUNICIPALITÉ DE SAINT-EUGÈNE

Depuis plusieurs années les citoyens de la municipalité de Saint-Eugène utilisent les locaux de l'école, entre autres pour le camp d'été, tandis que la municipalité met à la disposition de la commission scolaire des locaux et des équipements dont la patinoire. Compte tenu des besoins des deux parties, il a été convenu d'un protocole d'entente dans lequel il y aurait un partage de locaux et d'équipements sans qu'il y ait de déboursés entre les organismes. Les représentants municipaux et scolaires ont discuté à quelques reprises et se sont entendus sur le contenu du protocole et ont convenu de le recommander à leur autorité respective. Le conseil adopte donc le projet de protocole d'entente entre la Commission scolaire des Chênes et la municipalité de Saint-Eugène.

### ÉVALUATION DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

Le *Règlement déterminant certaines conditions de travail des hors cadres des commissions scolaires* qui prévoient la mise en œuvre d'un processus d'évaluation de la direction générale. Au terme de ce processus, le conseil fait sien le résultat du questionnaire sur l'évaluation des qualités professionnelles et personnelles de la directrice générale. Rappelons que la prolongation de la loi 20 qui n'autorise plus le versement du boni au rendement prévu au *Règlement déterminant certaines conditions de travail des hors cadres des com-*

*missions scolaires* pour les hors cadres. Le conseil est toutefois d'avis que la directrice générale aurait mérité un boni lié à la qualité de son évaluation. Par voie de résolution unanime, il accepte le rapport d'évaluation du rendement de la directrice générale, pour l'année scolaire 2014-2015, contenu dans un document confidentiel déposé par le comité d'évaluation.

## JANVIER 2016

### RÉHABILITATION DES SOLS AU CENTRE SAINT-PAUL – TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES - AUTORISATION DU DIRIGEANT

Par voie de résolution, le conseil autorise la poursuite des travaux de réhabilitation des sols du Centre Saint-Paul à la suite de l'avenant au contrat visant à circonscrire de façon plus exacte le niveau de contamination et d'obtenir une meilleure caractérisation du sol et de son hydrologie. Cette nouvelle caractérisation tente d'expliquer les résultats obtenus lors de la première décontamination et/ou la recontamination du site. Pour des raisons liées à la configuration du sol et de son hydrologie selon différentes hypothèses, les travaux de décontamination réalisés par l'entrepreneur entre janvier 2012 et février 2014 n'ont pas mené aux résultats attendus et ce, malgré les efforts importants consentis à l'atteinte de cet objectif et les investigations réalisées. Pour réussir à atteindre les résultats attendus, on se doit de poursuivre les travaux pour rendre à son propriétaire un terrain conforme aux attentes du contrat, et ce, à l'intérieur d'un délai dit raisonnable. On estime que ces coûts pourront atteindre 250 000 \$ qui seront inscrits au registre du passif environnemental.

### ADOPTION D'UN RÉGIME D'EMPRUNT À LONG TERME

Le ministère des Finances autorise annuellement la commission scolaire à créer un « régime d'emprunts ». En plus de simplifier le processus d'emprunts, cette façon de procéder permet de réduire considérablement les délais pour la réalisation de l'emprunt. Cette formule permet le recours à une seule résolution des commissaires pour un montant maximum à emprunter. Les modalités de l'emprunt sont approuvées par deux membres de la direction générale de la commission scolaire. La direction générale de la commission scolaire est autorisée à instituer un régime d'emprunts permettant de conclure, d'ici le 30 septembre 2016, des transactions d'emprunts d'au plus 42 996 000 \$.

### ADOPTION DE LA POLITIQUE RELATIVE À L'ADMISSION, À L'INSCRIPTION ET À LA RÉPARTITION DES ÉLÈVES DANS LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES DU SECTEUR JEUNES

Chaque année, la commission scolaire procède à l'admission et à l'inscription des élèves dans ses établissements. Pour répartir la clientèle en respectant la capacité d'accueil des écoles, la commission scolaire détermine des critères d'inscription, des procédures de transfert d'élèves et des modalités de choix d'écoles. Ces consignes sont regroupées dans la politique relative à l'admission, à l'inscription et à la répartition des élèves dans les établissements scolaires du secteur jeune. Une mise à jour de certains éléments de la Politique adoptée était nécessaire. Tous les groupes concernés et prévus dans la loi ont été consultés sur le sujet et la commission scolaire a fait le point sur les différents avis reçus. Le conseil adopte une résolution qui va dans ce sens.



## PROCESSUS DE SÉLECTION – DIRECTION GÉNÉRALE

La directrice générale, M<sup>me</sup> Christiane Desbiens, ayant confirmé ses intentions de départ à la retraite pour mars 2016, une réflexion s’amorce sur les suites à donner à l’annonce de M<sup>me</sup> Desbiens et sur le processus de sélection d’une nouvelle direction générale. Le conseil considère notamment la nécessité d’embaucher une firme-conseil pour l’accompagner dans cette démarche de même que l’impact potentiel du Projet de loi 86. Par vote majoritaire, le conseil crée un comité de sélection, formé de cinq membres du conseil, dont les quatre commissaires-parents et le président de la commission scolaire. Ce comité a le mandat de poser tout geste utile aux fins de présenter au conseil une recommandation quant à l’embauche d’une nouvelle direction générale.

## FÉVRIER 2016

### MÉMOIRE DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES CHÊNES – COMMISSION PARLEMENTAIRE SUR LE PROJET DE LOI 86

Le gouvernement du Québec a déposé, le 4 décembre 2015, à l’Assemblée nationale le Projet de loi 86 qui vise à modifier la gouvernance des commissions scolaires. Les commissaires et le président ont pris connaissance des modifications proposées dans ce projet de loi. Le conseil des commissaires a convenu d’adopter un mémoire à transmettre à la Commission parlementaire sur ce projet de loi.

## MARS 2016

### COMPOSITION DU COMITÉ EXÉCUTIF – MISE À JOUR

En décembre 2015, le conseil des commissaires, appelé à statuer sur la composition du comité exécutif pour l’année 2015-2016, convenait qu’en raison du dépôt récent du Projet de loi 86 et de son impact anticipé sur la gouvernance scolaire (*fin des élections scolaires, mise en place de conseils scolaires, etc.*); il était judicieux de reconduire dans leurs fonctions tous les membres déjà en poste au comité exécutif. C’est donc dire qu’au premier chef, les trois élus désignés pour un mandat d’un an à l’exécutif (*les commissaires Manon Rivard, Patrick Lagueur et Alain Charest*) ont été reconduits dans leurs fonctions, au même titre que le président (*Jean-François Houle*) et la vice-présidente (*Isabelle Marquis*), qui y sont nommés d’office, de même que les commissaires-parents Marc Bergeron et Lise Morin. Or, les changements importants survenus au ministère de l’Éducation (*dont la nomination d’un nouveau ministre qui a dû, à son tour, être remplacé par un autre*) ont forcé le report des travaux de la commission parlementaire chargée d’étudier le Projet de loi 86. Il est vraisemblable que le Projet de loi ne sera pas sanctionné par l’Assemblée nationale d’ici la fin de l’année scolaire, tant et si bien qu’il y a lieu de revoir la composition du comité exécutif et de permettre aux élus intéressés de soumettre leur candidature à l’un des trois postes dont le mandat est d’une durée d’une année. En atelier de travail, le conseil a convenu de procéder à une « mise à jour » de la composition du comité exécutif et de procéder à la désignation de trois nouveaux membres (*mandat d’un an*) parmi les commissaires « élus » et de demander aux commissaires-parents de procéder, entre eux, au même exercice et de nommer deux de leurs pairs. Le mandat de ce nouvel exécutif s’échelonne jusqu’à mars

2017. Au terme de cet exercice, le conseil nomme les personnes suivantes au comité exécutif, jusqu’en mars 2017 : M<sup>me</sup> Lyne Bélanger, M. Gaétan Delage, M<sup>me</sup> Élisabeth Jutras, de même que les commissaires-parents M<sup>me</sup> Lise Morin et M. Marc Bergeron.

### CALENDRIERS SCOLAIRES 2016-2017

Comme prévu par la *Loi sur l’instruction publique*, la commission scolaire a la responsabilité d’adopter un calendrier scolaire pour chacun de ses secteurs d’enseignement. Aussi, l’entente locale du personnel enseignant prévoit que chaque année, avant le 1<sup>er</sup> mai, la commission et le syndicat s’entendent sur le calendrier scolaire. Celui-ci établissant les congés mobiles, les journées de planification et d’évaluation ainsi que les jours de classe. Tous les groupes concernés et prévus dans la Loi ont été consultés sur le sujet et la commission scolaire a fait le point sur les différents avis reçus en atelier de travail du conseil. Le conseil des commissaires a considéré tous ces éléments et a tenté d’en tenir compte afin de minimiser les impacts tout en ne perdant pas de vue l’objectif incontournable visant à répondre le mieux possible aux besoins de formation et de persévérance scolaire. En ce sens, bon nombre de journées pédagogiques seront consacrées à de la formation. Le conseil procède à l’adoption des calendriers scolaires pour l’ensemble des clientèles de la commission scolaire.

### DEMANDE D’AUTORISATION D’EMPRUNT - GYMNASSE TRIPLE ÉCOLE MARIE-RIVIER

En mars 2014, le conseil des commissaires avait adopté une résolution permettant à la commission scolaire de transmettre au MÉES une demande pour contracter un emprunt à long terme à sa charge pour un montant maximal de 2 673 899 \$, le MÉES accordant une subvention maximale de 2 563 505 \$ dans le cadre du programme de soutien aux installations sportives et récréatives. Il s’agissait alors de la demande d’autorisation provisoire. Comme le projet est terminé, la commission scolaire doit maintenant procéder à la demande d’autorisation finale au MÉES. Le conseil adopte une résolution en ce sens.

### DIRECTIVE INTERNE CONCERNANT LA GESTION DES CONTRATS D’APPROVISIONNEMENT, DE SERVICES ET DE TRAVAUX DE CONSTRUCTION DES ORGANISMES PUBLICS

En mars 2015, le gouvernement accordait un mandat au Commissaire à la lutte contre la corruption qui consistait à formuler des recommandations pour lutter encore plus efficacement contre les pratiques illégales qui pourraient exister. Une directive concernant la gestion des contrats d’approvisionnement, de services et de travaux de construction des organismes publics adoptée par le Conseil du trésor et mise en vigueur le 1<sup>er</sup> août 2015, de même que la Stratégie gouvernementale en TI (stratégie TI), rendue publique le 19 juin 2015, prévoient plusieurs mesures répondant aux préoccupations du commissaire. Cette nouvelle directive de gestion contractuelle prévoit, entre autres, l’obligation pour les organismes publics d’adopter, avant le 1<sup>er</sup> février 2016, des lignes internes de conduites afin d’assurer une meilleure gestion de ses processus contractuels. Le conseil adopte donc la directive interne concernant la gestion des contrats d’approvisionnement, de services et de travaux de construction des organismes publics.

## POLITIQUES, RÈGLEMENTS ADOPTÉS, DÉCISIONS... LES FAITS MARQUANTS (suite)

### RÉFECTION DES SANITAIRES ET MODIFICATIONS AU SYSTÈME DE CHAUFFAGE – ÉCOLE SAINT-PIERRE – OCTROI DE CONTRAT

Ce projet a été retenu dans le cadre de la mesure *Maintien des bâtiments 2015-2016*. Le projet consiste en la réfection majeure des sanitaires des garçons et des filles, de la chaufferie et du drainage. La procédure est conforme à la *Loi sur les contrats des organismes publics* et à la *Politique de gestion contractuelle* (SRM-POL-01). L'estimation budgétaire du professionnel mandaté est de 393 624 \$ (avant taxes). Le conseil procède à l'octroi du contrat pour la réfection majeure des sanitaires, de la chaufferie et du drainage de l'école St-Pierre à l'entreprise Deshaies et Raymond inc., au montant de 284 800 \$ (avant taxes).

### RÉFECTION DES SANITAIRES – ÉCOLE SAINT-NICÉPHORE – OCTROI DE CONTRAT

Ce projet a été retenu dans le cadre de la mesure *Maintien des bâtiments 2015-2016*. Le projet consiste en la réfection des sanitaires des garçons et des filles et au remplacement du drainage extérieur. La procédure est conforme à la *Loi sur les contrats des organismes publics* et à la *Politique de gestion contractuelle* (SRM-POL-01). L'estimation budgétaire du professionnel mandaté est de 273 588 \$ (avant taxes). Le conseil procède à l'octroi du contrat pour la réfection des sanitaires et remplacement du drainage extérieur de l'école Saint-Nicéphore à l'entreprise Groupe Drumco construction inc., au montant de 236 880 \$ (avant taxes).

### ACHAT REGROUPÉ DE LICENCES MICROSOFT AVEC LA GRICS

La commission scolaire utilise de nombreuses licences Microsoft tels Windows, Office et des accès clients (Cal). Les licences MS Office prendront fin le 1<sup>er</sup> juin 2016. Ces licences seront également acquises ou renouvelées par de nombreuses commissions scolaires. Les commissions scolaires peuvent obtenir de meilleurs prix pour ces licences en participant à un programme d'achat de volume pour le milieu scolaire appelé EES (*Enrollement for Education Solutions*). Ce programme offre une tarification par palier de quantité. Le passage d'un palier à l'autre génère une économie substantielle. La GRICS invite la commission scolaire à joindre ce regroupement d'achats pour l'acquisition de ses licences. Ce regroupement permettra aux commissions scolaires participantes de bénéficier des prix des paliers les moins dispendieux et de générer d'importantes économies de volume. Le conseil adopte une résolution en ce sens.

### NOMINATION – DIRECTION GÉNÉRALE PAR INTÉRIM

La directrice générale ayant confirmé la date de son départ à la retraite pour le 17 avril 2016, le conseil des commissaires doit procéder à la nomination d'une direction générale par intérim puisque le processus de sélection ne sera pas terminé avant quelques semaines. Il est unanimement résolu de nommer M<sup>me</sup> Chantal Sylvain au poste de directrice générale par intérim, à compter du 18 avril 2016 et jusqu'à l'entrée en fonction de la personne qui sera sélectionnée pour ce poste.

## AVRIL 2016

### ÉCOLE BRUYÈRE – REMPLACEMENT DU PAREMENT DE BRIQUE BLOC A, FAÇADE SUD – OCTROI DE CONTRAT

Ce projet a été retenu dans le cadre de la mesure *Maintien des bâtiments 2015-2016*. Le projet consiste au remplacement du parement de brique du Bloc A (façade sud). L'estimation budgétaire du professionnel mandaté est de 112 920 \$ (avant taxes). La procédure est conforme à la *Loi sur les contrats des organismes publics* et à la *Politique de gestion contractuelle* (SRM-POL-01). Le conseil procède à l'octroi du contrat pour le remplacement du parement de brique (Bloc A – façade sud) de l'école Bruyère à l'entreprise Construction JBR, au montant de 106 988 \$ (avant taxes).

### ÉCOLE JEAN-RAIMBAULT – RÉFECTION DE L'ENVELOPPE EXTÉRIEURE - MURS - FENÊTRES BLOC C – OCTROI DE CONTRAT

Ce projet a été retenu dans le cadre de la mesure *Maintien des bâtiments 2015-2016*. Le projet consiste en la réfection de l'enveloppe extérieure – murs, fenêtres Bloc C. La procédure est conforme à la *Loi sur les contrats des organismes publics* et à la *Politique de gestion contractuelle* (SRM-POL-01). L'estimation budgétaire du professionnel mandaté est de 510 296 \$ (avant taxes). Le conseil procède à l'octroi du contrat pour la réfection de l'enveloppe extérieure – murs, fenêtres Bloc C de l'école Jean-Raimbault à l'entreprise Deshaies et Raymond Inc., au montant de 382 250 \$ (avant taxes).

### CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE PAUL-ROUSSEAU RÉFECTION DE L'ENVELOPPE EXTÉRIEURE – PANNEAUX DE BÉTON BLOC A-B – OCTROI DE CONTRAT

Ce projet a été retenu dans le cadre de la mesure *Maintien des bâtiments 2015-2016*. Le projet consiste en la réfection de l'enveloppe extérieure – panneaux de béton - Blocs A-B. La procédure est conforme à la *Loi sur les contrats des organismes publics* et à la *Politique de gestion contractuelle* (SRM-POL-01). L'estimation budgétaire du professionnel mandaté est de 231 000 \$ (avant taxes). Le conseil procède à l'octroi du contrat pour la réfection de l'enveloppe extérieure – panneaux de béton - Blocs A-B du CFP Paul-Rousseau à l'entreprise Deshaies et Raymond inc., au montant de 154 950 \$ (avant taxes).

### NOMINATION – DIRECTION GÉNÉRALE DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES CHÊNES

À la suite de l'annonce en décembre 2015, par la directrice générale, M<sup>me</sup> Christiane Desbiens, de son intention de prendre sa retraite au printemps 2016, le conseil des commissaires a procédé à la nomination d'un comité de sélection, alors formé de M<sup>me</sup> Josée Lizotte, M<sup>me</sup> Stéphanie Lacoste, M<sup>me</sup> Lise Morin et M. Marc Bergeron, commissaires parents, de même que de M. Jean-François Houle, président de la commission scolaire. Le comité de sélection a désigné M. Bergeron à titre de président. Par la suite, un vote électronique a permis l'élection d'un membre substitut, soit M<sup>me</sup> Manon Rivard. Monsieur Bergeron livre le rapport du comité de sélection. Au terme de cette démarche, au cours de laquelle il a été accompagné par une firme professionnelle, le comité recommande au conseil des commissaires la nomination de

M<sup>me</sup> France Lefebvre, au poste de directrice générale de la Commission scolaire des Chênes. La recommandation du comité est entérinée à l'unanimité.

#### TARIFICATION – SURVEILLANCE DU MIDI 2016-2017

La *Politique relative aux contributions financières exigées des parents ou des élèves adultes* prévoit que le conseil des commissaires détermine le tarif annuel de la surveillance. Rappelons que la surveillance à l'heure du dîner n'est pas subventionnée par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MÉES) et que le conseil des commissaires a adopté des tarifs permettant l'autofinancement depuis 2012-2013. Rappelons qu'au secondaire, historiquement, le coût de la surveillance liée à l'agence est assumé en entier par les parents. Il est résolu d'adopter les tarifs suivants pour la surveillance : 250 \$ par enfant pour les 3 premiers enfants d'une même famille fréquentant le préscolaire et le primaire; 58 \$ par enfant à compter du 4<sup>e</sup> enfant d'une même famille fréquentant le préscolaire et le primaire; 39 \$ pour un élève au secondaire. Le ratio d'organisation est d'environ un (1) surveillant pour 30 élèves, au primaire.

#### RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE AVEC LA COMMISSION SCOLAIRE DES BOIS-FRANCS – REPROGRAPHIE

Après une année d'utilisation du service de reprographie de la Commission scolaire des Bois-Francis, à la suite du protocole d'entente conclu par les deux parties, on est à l'étape de renouveler ladite entente. Au cours de l'année, le Service des ressources matérielles (SRM) a effectué un suivi auprès des utilisateurs et auprès du partenaire pour assurer un service de qualité. Quelques correctifs ont été apportés, tant au niveau de l'outil informatique que du traitement des commandes. Il est résolu de renouveler l'entente avec la Commission scolaire des Bois-Francis.

#### ÉCOLE LA POUDDRIÈRE - AMÉLIORATION DE L'ACCESSIBILITÉ DES IMMEUBLES - OCTROI DE CONTRAT

Ce projet a été retenu dans le cadre de la mesure *30850 Amélioration de l'accessibilité des immeubles*. Le projet consiste en l'installation d'un ascenseur accessible à tous les niveaux. La procédure est conforme à la *Loi sur les contrats des organismes publics* et à la *Politique de gestion contractuelle* (SRM-POL-01). L'estimation budgétaire du professionnel mandaté est de 870 841 \$ (avant taxes). Le conseil procède à l'octroi du contrat pour l'installation d'un ascenseur à l'école La Poudrière à l'entreprise Construction Bertrand Dionne, au montant de 754 184.48 \$ (*avant taxes*).

#### ÉCOLE SAINT-NICÉPHORE – RÉFECTION DE LA MAÇONNERIE ET ISOLATION - OCTROI DE CONTRAT

Ce projet a été retenu dans le cadre de la mesure *Maintien des bâtiments 2015-2016*. Le projet consiste en la réfection de la maçonnerie et l'isolation. La procédure est conforme à la *Loi sur les contrats des organismes publics* et à la *Politique de gestion contractuelle* (SRM-POL-01). L'estimation budgétaire du professionnel mandaté est de 260 874 \$ (avant taxes). Le conseil procède à l'octroi du contrat pour la réfection de la maçonnerie et l'isolation de l'école Saint-Nicéphore à l'entreprise Construction Benoit Moreau, au montant de 145 965 \$ (*avant taxes*).

## MAI 2016

### CONSEIL JEUNESSE 2016

Pour une seconde année consécutive, le conseil des commissaires de la Commission scolaire des Chênes a parrainé la mise en place d'un conseil des commissaires jeunesse, constitué de 9 élèves provenant des écoles secondaires de la commission scolaire. La mise sur pied de ce conseil est, en tous points, conforme à la *Politique d'initiation des élèves à la démocratie scolaire*, telle qu'en vigueur à la commission scolaire, le tout en conformité avec les dispositions de la *Loi sur l'instruction publique*.

Les membres du conseil jeunesse ont été invités à se prononcer sur l'adoption de « *résolutions jeunesse* » qui seraient éventuellement soumises au conseil des commissaires (*commissaires élus et commissaires-parents*). En atelier, le mardi, 10 mai 2016, ils ont notamment convenu, de façon unanime, de la nécessité de sensibiliser la commission scolaire, les directions d'établissement et les élèves à six (6) préoccupations et/ou thématiques qui font partie de leur vécu, en tant qu'élèves de la commission scolaire, en l'occurrence :

- Mise en place des mesures de remédiation en cours d'année scolaire
- Échanges avec les partenaires locaux – Projet de salle de spectacles
- Sensibilisation au développement durable et à l'environnement – Utilisation de la reprographie
- Valorisation du programme dit « *régulier* » à l'école
- Accès au réseau Internet dans les écoles
- Sensibilisation à l'importance de l'animation à la vie spirituelle et à l'engagement communautaire dans les écoles

La Commission scolaire tient à remercier les élèves qui se sont prêtés à cet exercice démocratique et les félicite pour leur engagement. Ces élèves sont : Marika Langlois, Jérémy Villeneuve, Trystan Martel, Rébecca Joyal, Korinne Guilbeault, Jérémy Laprade, Anthony Traversy, Laurianne Villeneuve et Daphné Ouellet.

### PROTOCOLE D'ENTENTE – MUNICIPALITÉ DE SAINT-LUCIEN

Le protocole d'entente entre la municipalité de Saint-Lucien et la Commission scolaire des Chênes a subi des modifications à quelques reprises, notamment en 2009, alors que des annexes avaient été ajoutées au protocole signé en 2000. La commission scolaire a proposé aux représentants de la municipalité d'intégrer ces annexes dans un protocole consolidé. Une lettre de dénonciation a été transmise à la municipalité en janvier 2016 à cet effet. La commission scolaire a aussi informé la municipalité de sa volonté de facturer les frais de surveillance du midi aux parents des enfants qui fréquentent l'école des 2 Rivières. Cette orientation s'appuie sur un principe d'équité envers l'ensemble de la clientèle de la commission scolaire. Notons que les parents des enfants du territoire de la municipalité de Saint-Lucien qui fréquentent une autre école du territoire de la commission scolaire ont toujours payé ces frais. La commission scolaire a rencontré les représentants de la municipalité en février 2016 pour discuter de ce protocole consolidé. On a alors répondu à leurs questions. De cette rencontre a découlé une collaboration de la part du personnel du Service des ressources matérielles quant au système de chauffage de l'école ainsi que pour l'aménagement de la salle communautaire. La salle communautaire est utilisée par les élèves dans le cadre des cours

## POLITIQUES, RÈGLEMENTS ADOPTÉS, DÉCISIONS... LES FAITS MARQUANTS (suite)

d'éducation physique. De façon majoritaire, le conseil accepte les termes et conditions du protocole d'entente entre la municipalité de Saint-Lucien et la Commission scolaire des Chênes.

### TAUX DE TAXE SCOLAIRE ET INTÉRÊTS SUR ARRÉRAGES

Le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MÉES) a fait parvenir aux commissions scolaires les informations nécessaires pour fixer le taux de taxe. Rappelons que la Commission scolaire des Chênes ne subit pas de perte additionnelle de subvention de l'aide additionnelle en péréquation, compte tenu de la richesse foncière, et ce pour une dernière fois. De plus, la loi prévoit que la commission scolaire peut déterminer des taux d'imposition différents pour les municipalités présentes sur son territoire. Comme deux municipalités du territoire de la commission scolaire sont propriétaires de leur école, le conseil souhaite pouvoir évaluer la possibilité d'accorder, pour une dernière année, un taux de taxe inférieur pour ces deux municipalités. De façon majoritaire, le conseil adopte un taux moyen de taxation de 0,3146 \$ du 100 \$ d'évaluation en 2016-2017, de même qu'un taux d'intérêt de 15 % à appliquer sur les arrérages de taxe.

### FRAIS FACTURÉS AUX PARENTS – MATÉRIEL PÉRISSABLE REPROGRAPHIE

En vertu de la politique relative aux contributions financières exigées des parents ou des élèves adultes, article 2.3.1, le conseil des commissaires établit annuellement un tarif maximum pour les établissements au niveau de la reprographie. Le conseil d'établissement établit annuellement le montant pour la reprographie en tenant compte des pratiques pédagogiques de son milieu. Ainsi, une analyse du nombre de copies effectuées dans les établissements, tant sur le copieur qu'au service de reprographie, a été effectuée pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2015 au 31 mars 2016 pour les écoles primaires et secondaires. Cette analyse a permis de déterminer les tarifs maximaux. La reprographie facturée aux parents exclut la reprographie liée à l'évaluation et aux services de garde. En conséquence, le conseil adopte les tarifs maximaux suivants pour le matériel périssable – reprographie : 40 \$ pour un élève du préscolaire et du primaire et 54 \$ pour un élève du secondaire.

## JUIN 2016

### OCTROI DE CONTRAT – ÉCOLE JEANNE-MANCE – REMPLACEMENT DU SYSTÈME DE CHAUFFAGE – PHASE 1 (RÉFECTION DE L'ENTRÉE ÉLECTRIQUE)

Ce projet a été retenu dans le cadre de la mesure *Maintien des bâtiments 2014-2015*. Le projet consiste en la réfection de l'entrée électrique de l'école en prévision des travaux de remplacement du système de chauffage à venir. La procédure est conforme à la *Loi sur les contrats des organismes publics* et à la *Politique de gestion contractuelle* (SRM-POL-01). L'estimation budgétaire du professionnel mandaté est de 170 000 \$ (avant taxes). Le conseil procède à l'octroi du contrat pour la réfection de l'entrée électrique de l'école Jeanne-Mance à l'entreprise Construction Benoit Moreau, au montant de 177 885 \$ (avant taxes).

### ACHATS REGROUPÉS - MICRO-ORDINATEURS DE TABLE ET PORTABLES ACHATS REGROUPÉS - TABLEAUX NUMÉRIQUES INTERACTIFS, AUTRES ÉQUIPEMENTS ET ACCESSOIRES – AUTORISATION DE SIGNATURES

La mesure de financement 50730 *Technologie de l'information et de la communication dans les écoles du Québec* se termine le 30 juin 2016. Cette mesure sera remplacée dans les années à venir par une nouvelle mesure de financement. Le ministère conduisant des travaux visant à préciser les suites, une mesure transitoire sera en place pour l'année scolaire 2016-2017. Il s'agira de la mesure 50760 : *Mise aux normes des infrastructures technologiques des commissions scolaires du Québec*. Les outils numériques interactifs, ordinateurs fixes, portables, tablettes et accessoires divers doivent être acquis dans le cadre des regroupements d'achats exclusifs à l'éducation auprès du Centre de services partagés du Québec (CSPQ). La Direction générale des acquisitions (DGACQ) du CSPQ en partenariat avec le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MÉES) et le Centre collégial des services regroupés (CCSR) offre à la commission scolaire d'adhérer à un appel d'offres publié exclusivement pour le secteur de l'éducation pour l'acquisition de micro-ordinateurs de table et portables pour les commissions scolaires, de même que de tableaux numériques interactifs, autres équipements et accessoires. Il va sans dire que la commission scolaire n'a pas le choix de participer à ce regroupement pour l'achat des équipements concernés décrit dans le titre de l'appel d'offres afin de bénéficier des ressources financières reliées à cette mesure. Le conseil adopte des résolutions en ce sens.

### CONTRAT D'ACHAT – TERRAIN – ÉCOLE DU SENTIER

En mai 2013, le Ministère autorisait la construction d'une nouvelle école à la Commission scolaire des Chênes dans le cadre du plan québécois des infrastructures 2013-2023, et ce, pour le secteur Saint-Charles. À la suite des discussions et de l'entente convenue entre la Ville de Drummondville et la Commission scolaire des Chênes, il a été convenu de situer cette nouvelle école au 1225, rue Victorin (école du Sentier), sur un terrain acquis par la Ville pour être cédé à la commission scolaire. Le moment est venu de signer le contrat d'achat pour devenir propriétaire de ce terrain. Le conseil autorise les instances concernées à procéder aux signatures requises.

## OBJECTIFS, PRINCIPES ET CRITÈRES DE RÉPARTITION DES RESSOURCES FINANCIÈRES

En vertu de l'article 275 de la *Loi sur l'instruction publique*, la commission scolaire doit rendre public les objectifs et principes de la répartition des subventions, du produit de la taxe scolaire et de ses autres revenus entre ses établissements. La répartition doit aussi prévoir les montants alloués au fonctionnement des conseils d'établissement ainsi que les montants requis pour les besoins de la commission scolaire et de ses comités. Le conseil procède à l'adoption du document « Objectifs, principes et critères de répartition des ressources financières ».

## REDDITION DE COMPTES EN GESTION CONTRACTUELLE DES ORGANISMES PUBLICS – DÉCLARATION DU DIRIGEANT

La Directive concernant la reddition de comptes en gestion contractuelle des organismes publics (Directive de reddition de comptes), en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> avril 2013, détermine le cadre général des exigences en reddition de comptes. Elle uniformise le contenu et la forme des rapports annuels à présenter au secrétariat du Conseil du trésor pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2015 au 31 mars 2016. Elle précise que les organismes publics doivent faire rapport au Conseil du trésor et au secrétariat du Conseil du trésor (SCT). Le conseil autorise donc la direction générale à signer la « *Déclaration du dirigeant de l'organisme* » et à transmettre cette déclaration au secrétariat du Conseil du trésor.

## PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2016-2017

Le conseil des commissaires doit adopter le budget pour l'exercice financier 2016-2017 de la Commission scolaire des Chênes et le transmettre au ministre de l'Éducation (*articles 277, 312, et 475 de la Loi sur l'instruction publique*). La directrice générale adjointe et directrice du Service des ressources financières, Mme Carmen Lemire, fait la présentation des prévisions budgétaires. Le budget de fonctionnement, d'investissement et de service de la dette pour l'année scolaire 2016-2017, est adopté et sera transmis au ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport. Ledit budget est adopté conditionnellement à l'approbation par le Conseil du Trésor des règles budgétaires et à l'adoption du Règlement sur le produit de la taxe scolaire.

## STRUCTURE ADMINISTRATIVE 2016-2017

Chaque année, le conseil des commissaires doit adopter la structure administrative qui sera effective pour l'année scolaire suivante après consultation des associations concernées. Pour la première fois depuis près de cinq ans, des ajouts de postes à la structure administrative pour l'année 2016-2017 sont proposés. Le premier poste ajouté est celui de direction adjointe au service des ressources humaines. Plusieurs raisons motivent l'ajout de ce poste, notamment : l'enjeu de l'accompagnement du personnel qui est devenu très important depuis l'adoption de notre plan stratégique en 2013. D'autre part, l'augmentation du nombre de membres du personnel, le nombre de personnes en assurance salaire et la complexité des dossiers demandent une expertise supplémentaire. Le deuxième élément concerne l'ajout d'un poste

de coordination à soixante pourcent (60 %) au service éducatif aux jeunes jumelé à un poste d'adjoint au primaire à quarante pourcent (40 %). Il s'agit d'un poste temporaire pour tenir compte notamment de la fin d'un contrat de retraite progressive d'une direction d'établissement. L'ajout du poste de coordination est suggéré en prévision de la centralisation des services de psychologie au primaire. D'autre part, afin de tenir compte des départs à la retraite et de la modification du pourcentage de retraite progressive chez le personnel de direction d'établissement, un ajout de deux journées est nécessaire au plan d'effectifs pour l'an prochain. Les associations de cadres et de directions d'établissement ont transmis des avis favorables aux modifications proposées. La structure administrative 2016-2017 est adoptée.

## ÉCOLE MARIE-RIVIER – SERVITUDE HYDRO-QUÉBEC ACTE D'EXTINCTION ET DE CRÉATION DE SERVITUDE

À la suite de l'agrandissement du gymnase de l'école Marie-Rivier, on a dû déplacer une servitude qui se situait directement sur le lieu de l'agrandissement. Les travaux de déplacement de la ligne électrique ont été réalisés et la commission scolaire doit noter l'acte d'extinction et de création de la servitude. Le conseil autorise l'extinction et la création d'une servitude sur les terrains de la Commission scolaire des Chênes à l'arrière du gymnase de l'école Marie-Rivier et autorise le président ou la vice-présidente et un membre de la direction générale à signer les documents contractuels.



# ÉTAT DES RÉSULTATS

EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN 2016

## REVENUS

Subvention de fonctionnement du MÉES .....	105 281 907 \$
Taxe scolaire.....	26 235 147 \$
Autres revenus .....	16 431 961 \$
<b>Total des revenus.....</b>	<b>147 949 015 \$</b>

## DÉPENSES PAR ACTIVITÉ

Activités éducatives .....	107 833 150 \$
Activités administratives .....	5 662 983 \$
Entretien des biens meubles et immeubles .....	13 714 769 \$
Activités connexes et services d'appoint .....	18 794 235 \$
	<b>146 005 137 \$</b>

## DÉPENSES PAR NATURE

Rémunération .....	112 153 370 \$
Fournitures et matériel.....	6 341 788 \$
Services, honoraires et contrats .....	17 830 472 \$
Amortissement et charges d'investissement non capitalisables .....	6 306 481 \$
Autres.....	3 373 026 \$
<b>Total des dépenses .....</b>	<b>146 005 137 \$</b>

## LE SURPLUS

Surplus accumulé au 1 <sup>er</sup> juillet 2015 .....	13 539 341 \$
Déficit de l'exercice .....	1 943 878 \$
<b>Surplus accumulé au 30 juin 2016.....</b>	<b>15 483 219 \$</b>

## ACTIFS FINANCIERS NETS

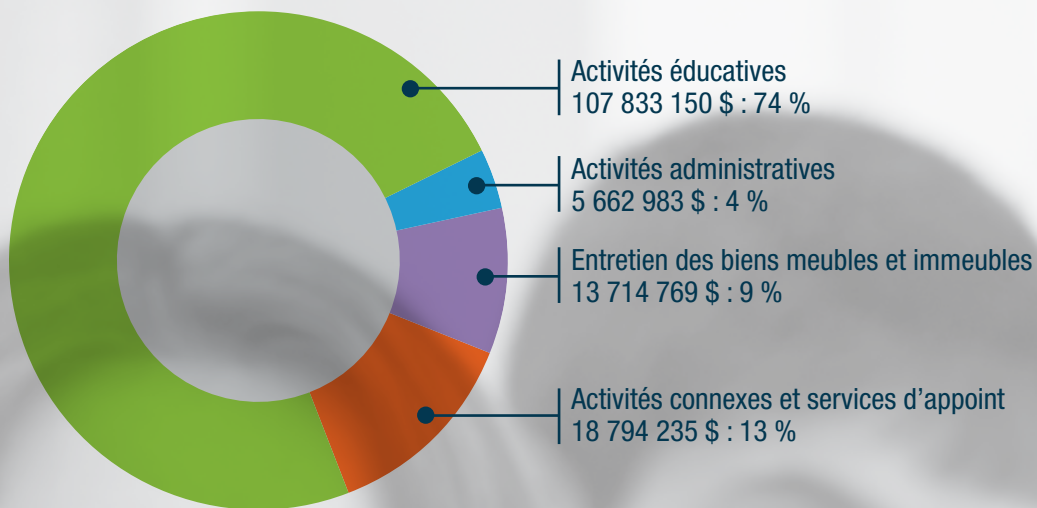
### EXEMPTS D'UN FINANCEMENT MÉES OU D'UN AUTRE PARTENAIRE

Actifs financiers nets (dette nette) .....	(101 790 977) \$
Actifs financiers financés par le MÉES .....	38 906 209 \$
Passif financier financé par le MÉES .....	143 327 915 \$
Revenus reportés liés aux immobilisations corporelles.....	2 137 054 \$

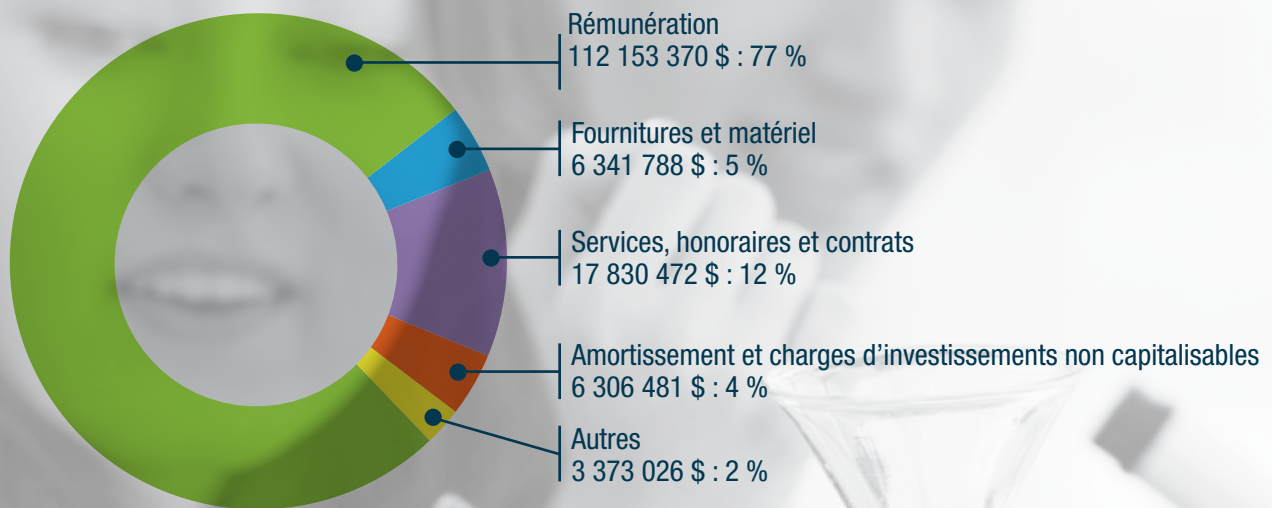
### Actifs financiers nets d'un financement du MÉES

<b>ou d'un autre partenaire .....</b>	<b>4 767 783 \$</b>
---------------------------------------	---------------------

## DÉPENSES PAR ACTIVITÉ



## DÉPENSES PAR NATURE



### REDDITION DE COMPTES – LOI SUR LA GESTION ET LE CONTRÔLE DES EFFECTIFS (ARTICLE 20 – LGCE)

#### GESTION ET CONTRÔLE DES EFFECTIFS ET RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX CONTRATS DE SERVICES

La Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État (2014, chapitre 17) (LGCE) a été adoptée et sanctionnée le 5 décembre 2014. Elle est entrée en vigueur le même jour. La présente reddition de comptes est conforme à ses exigences.

Entreprise	Personne physique	Nombre de contrats	Montant avant taxes
3	0	8	112 120 \$

## NOS ÉTABLISSEMENTS ET SERVICES

### ÉCOLES PRIMAIRES :

- > Bruyère/Saint-Charles
- > Christ-Roi
- > Duvernay
- > Frédéric-Tétreau/  
Immaculée-Conception
- > Saint-Majorique
- > Saint-Félix de Kingsey
- > Des 2 Rivières
- > Saint-Guillaume
- > Saint-Bonaventure
- > Notre-Dame-du-Rosaire/  
Sainte-Marie
- > Saint-Étienne
- > Saint-Joseph
- > Saint-Louis-de-Gonzague
- > Saint-Nicéphore
- > Saint-Pie X
- > Saint-Pierre
- > Saint-Simon/L'Aquarelle
- > Notre-Dame du Bon-Conseil
- > Carrousel
- > Saint-Eugène
- > L'Avenir
- > Notre-Dame de Durham-Sud
- > Sainte-Jeanne-d'Arc de Lefebvre
- > Cyrille-Brassard
- > Jésus-Adolescent/Roméo-Salois
- > Aux Quatre-Vents/Le Relais
- > Saint-Jean de Wickham
- > À l'Orée-des-Bois
- > Du Sentier

### ÉCOLES SECONDAIRES :

- > Jean-Raimbault
- > Jeanne-Mance
- > Marie-Rivier
- > La Poudrière
- > Parcours axés sur l'emploi

### FORMATION PROFESSIONNELLE :

- > Centre de formation professionnelle Paul-Rousseau

### FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES :

- > Centre Sainte-Thérèse

### SERVICE AUX ENTREPRISES

#### LES SERVICES :

(situés au Centre Saint-Frédéric – Siège social, 457 rue des Écoles)

- > Administration générale / Direction générale
- > Secrétariat général / Service des communications
- > Service des ressources éducatives aux jeunes
- > Service des ressources humaines
- > Service des ressources financières
- > Service des ressources matérielles
- > Service du transport et des technologies de l'information
- > Orthophonie





## LE PERSONNEL DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES CHÊNES EN 2015-2016

### Niveau d'effectif par catégorie d'emploi : 1<sup>er</sup> janvier au 31 mars 2016

Conformément aux dispositions de la *Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État*, la Commission scolaire des Chênes doit rendre compte de l'état de ses effectifs en heures travaillées par catégorie d'emploi.

Cible : pour la période du **1<sup>er</sup> avril 2015 au 31 mars 2016**, le nombre d'heures rémunérées ne doit pas excéder celui de la période correspondante de janvier à décembre 2014.

### Heures rémunérées et nombre d'employés\* par catégorie de personnel

	2014	2016	Écart en %
<b>Personnel d'encadrement</b>	<b>143 843 h</b> 83 employés	<b>135 869 h</b> 83 employés	
<b>Personnel professionnel</b>	<b>207 863 h</b> 132 employés	<b>197 250 h</b> 131 employés	
<b>Personnel enseignant</b>	<b>1 340 361 h</b> 1 298 employés	<b>1 368 175 h</b> 1 393 employés	
<b>Personnel de bureau, technicien et assimilé</b>	<b>774 176 h</b> 1112 employés	<b>740 929 h</b> 1135 employés	
<b>Ouvriers, personnel d'entretien et de service</b>	<b>112 453 h</b> 180 employés	<b>109 165 h</b> 166 employés	
<b>Total</b>	<b>2 578 696 h</b> 2 805 employés	<b>2 551 388 h</b> 2 908 employés	<b>-1,06 %</b>

\*MÉES – données 1<sup>er</sup> janvier au 31 mars 2016

Le niveau d'effectif de la Commission scolaire pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2015 au 31 mars 2016 correspond donc à la cible visée.

## LE PERSONNEL RÉGULIER\* DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES CHÊNES PAR CATÉGORIE D'EMPLOI

	2014/15	2015/16
Personnel enseignant (Préscolaire, primaire et secondaire, formation générale des adultes, formation professionnelle)	770	778
Personnel professionnel (Conseillers pédagogiques, orthopédagogues, psychologues, psychoéducateurs, orthophonistes, etc.)	104	102
Personnel de soutien (Soutien technique, para-technique, administratif, manuel, entretien, etc.)	563	580
Gestionnaires (Directions d'établissement, directions de service, coordonnateur, conseillers, etc.)	75	74
<b>Total</b>	<b>1512</b>	<b>1534</b>

## LE PERSONNEL OCCASIONNEL\* DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES CHÊNES PAR CATÉGORIE D'EMPLOI

	2014/15	2015/16
Personnel enseignant (Préscolaire, primaire et secondaire, formation générale des adultes, formation professionnelle)	398	395
Personnel professionnel (Conseillers pédagogiques, orthopédagogues, psychologues, psychoéducateurs, orthophonistes, etc.)	15	18
Personnel de soutien (Soutien technique, para-technique, administratif, manuel, entretien, etc.)	290	370
Gestionnaires (Directions d'établissement, directions de service, coordonnateur, conseillers, etc.)	2	2
<b>Total</b>	<b>705</b>	<b>785</b>

**Grand total pour 2015-2016 :**

**2 319 employés**

\*Selon les données recueillies en avril 2016.

# BILAN DU SERVICE DES RESSOURCES MATÉRIELLES EN 2015-2016

## Projets d'investissement

- Plus de 11 projets totalisant près de 4 millions de dollars furent réalisés dans les immeubles de la commission scolaire, dans le cadre de la mesure « Maintien des bâtiments et résorption du déficit de maintien ». Entre autres, les interventions portaient sur des réfections de chauffage, de sanitaires et de toitures. Certains travaux concernaient aussi la réfection de façades et de murs extérieurs.
- Dans le cadre de la mesure « Amélioration de l'accessibilité aux immeubles pour les personnes handicapées », nous avons doté l'école secondaire La Poudrière d'un ascenseur reliant les 3 niveaux de l'école tout en rendant accessible l'entrée principale.
- Pour le Plan québécois des infrastructures, PQI 2016-2026, la commission scolaire a déposé deux projets totalisant près de 20 millions de dollars d'investissement pour construire et réaménager plus de 6 000 mètres carrés en formation professionnelle.
- Toujours dans le PQI 2016-2026, la commission scolaire a déposé au ministère une demande construction d'une nouvelle école et l'agrandissement d'une seconde école pour un investissement de plus de 16 millions de dollars, permettant l'ajout de 26 nouvelles classes.

## Parcs-école

- Dans le cadre de la mesure « Embellissement des cours d'école », la commission scolaire a reçu une aide financière de la part du Ministère pour réaliser deux projets d'embellissement, soit un à l'école Notre-Dame du Bon-Conseil pour l'amélioration du parc-école et un à l'école Notre-Dame de Durham-Sud, pour la mise en place d'un mur d'escalade. Chacune des municipalités a aussi participé au financement en collaboration avec la commission scolaire. Pour les deux projets, c'est un investissement de plus de 42 000 \$.

## Parc immobilier

- Pour la mesure « Réfection et transformation des bâtiments », la commission scolaire a réalisé des travaux de plus de 1,6 million de dollars dans ses différents établissements.
- Au cours de la dernière année, l'équipe du Service des ressources matérielles a travaillé à l'entretien de plus de 50 bâtiments représentant plus de 190 000 m<sup>2</sup> de surface, en plus de toutes les activités liées à l'entretien des terrains.

## Passif environnemental

- Nous avons poursuivi nos travaux de caractérisation et de réhabilitation des sols pour 12 bâtiments de notre organisation. Les travaux qui s'échelonnent sur plusieurs années se poursuivront selon les types d'intervention qui seront déterminés par les études en cours. Bien que l'on parle de contamination, il n'y a aucun risque pour nos étudiants ou pour le personnel des établissements.

## Qualité de l'air

- Au cours de la dernière année, la commission scolaire a dispensé une formation à tous les concierges de l'organisation en ce qui concerne les bonnes pratiques de travail, permettant aussi un partage d'expertise. Nous avons aussi offert une formation sur l'utilisation d'une plateforme élévatrice lorsque cet outil est requis dans nos établissements.
- Une vidéo traitant de l'entretien et de l'utilisation d'un certain type de fenêtre que l'on retrouve dans nos établissements a été produite pour une efficacité accrue de la part des utilisateurs.

## BILAN DU SERVICE DU TRANSPORT ET DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION EN 2015-2016



### Transport scolaire

Comme ce fut le cas dans les années antérieures, la Commission scolaire des Chênes a assuré le transport de près de 10 000 élèves, représentant 290 parcours différents effectués par 146 véhicules qui parcourent 10 500 km quotidiennement.

En plus des dossiers habituels, le Service du transport a contribué à la planification du transport des 5 200 élèves de la Commission scolaire de la Riveraine, qui utilisent 118 véhicules parcourant 11 000 km chaque jour. Pour ce faire, l'équipe a dû mettre les bouchées doubles pour réaliser une partie du travail, superviser et former du personnel surnuméraire. L'équipe du transport scolaire s'est par la suite attaquée à l'énorme tâche de mettre à jour et d'optimiser le système de gestion GÉOBUS et les autres outils de gestion du transport scolaire de cette même commission scolaire.

### Technologies de l'information

Le Service des technologies de l'information supporte un parc informatique de 5 000 ordinateurs, de 1 200 tablettes numériques et plus de 600 tableaux numériques interactifs, un réseau sans fil et un réseau de fibres optiques équivalant à 180 km.

Afin de maintenir ses équipements à jour, la commission scolaire a poursuivi ses investissements en infrastructures. Ainsi, la migration et la mise place du nouveau système téléphonique ont été complétées. Le développement du réseau sans fil s'est continué par l'ajout ou la modernisation de bornes sans fil, afin d'atteindre une couverture très étendue dans l'ensemble des édifices de la commission scolaire. Une phase de modernisation des systèmes de stockage et d'archivage a été réalisée. La sécurité du réseau a également été améliorée.

De façon plus concrète pour les usagers, la migration à Office 365 a été réalisée. Le STI a également déployé dans les classes un nombre important de tablettes numériques en plus des remplacements habituels de postes de travail.

Enfin, les échéanciers imposés par les différentes mesures de financement ont obligé l'équipe à redoubler d'efforts afin de livrer l'ensemble des projets à l'intérieur des délais.

# BILAN DU SERVICE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE, DE LA FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES ET DU SERVICE AUX ENTREPRISES EN 2015-2016

## Formation professionnelle

Le Service de la formation professionnelle (SFP) a terminé avec succès la campagne promotionnelle « machinistex1000 » après deux années d'existence. L'impact des actions menées s'est fait ressentir dans les inscriptions au diplôme d'études professionnelles (DEP) en techniques d'usinage avec des groupes débutant complets lors des deux dernières années. Le SFP a pu assurer le départ de l'attestation de spécialisation professionnelle (ASP) en MOCN (machine-outil à contrôle numérique) en alternance travail-études avec également des stages rémunérés. Sur les huit entreprises de la région Centre-du-Québec qui ont participé à la campagne, sept désirent poursuivre encore deux autres années. Le SFP va procéder à l'élaboration d'un nouveau projet pour 2016-2018.

On a, par ailleurs, doublé le nombre de visiteurs à la soirée portes ouvertes du Centre de formation professionnelles en janvier 2016. Un événement réussi avec 600 visiteurs.

Pour 2016, le SFP a reçu l'autorisation du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MÉES) pour offrir en partenariat, avec la Commission scolaire de la Riveraine, le DEP en production animale. Le SFP n'a pu débiter une cohorte pour 2016-2017, par manque d'inscriptions, mais a espoir de réussir pour 2017-2018.

Enfin, le SFP a collaboré aux travaux d'harmonisation du service SARCA de la commission scolaire, sous la responsabilité du Service de la formation générale aux adultes.

## Formation générale aux adultes

- Le Centre local d'emploi (CLE) et le Centre de formation générale aux adultes Sainte-Thérèse ont travaillé conjointement au démarrage du « Projet J ». Ce nouveau partenariat a comme objectif de favoriser l'intégration des jeunes à l'emploi afin de leur éviter d'avoir recours à l'aide sociale. Ce projet de 10 semaines comprend des ateliers d'exploration professionnelle, l'acquisition de cartes de compétence et des ateliers de savoir-être. Les résultats obtenus laissent présager une poursuite des activités pour la prochaine année.

- Avec l'annonce de l'application obligatoire du nouveau pédagogique en FGA, le comité de la réussite du Centre Sainte-Thérèse a convenu que des rencontres mensuelles par matière seront établies, afin de faciliter l'implantation des nouveaux programmes. Lors de ces comités pédagogiques, le CFGA poursuit sa réflexion sur les résultats obtenus pour les élèves moins de 20 ans.
- Afin de s'assurer de l'application du protocole de relance des élèves de 5<sup>e</sup> secondaire du secteur « jeunes » n'ayant pas obtenu leur diplôme d'études secondaires (DES), le Centre Sainte-Thérèse a élaboré son protocole de relance des élèves de moins de 20 ans. La rédaction de ce protocole a permis de bien déterminer le rôle de chacun et de permettre d'intégrer cette façon de faire à l'intérieur des pratiques d'admission et d'inscription.
- Ayant le souci de se doter d'une orientation partagée du SARCA, un comité de gestionnaires de la formation professionnelle, du Service aux entreprises et de la formation générale aux adultes a défini une compréhension commune. L'objectif des travaux est d'avoir une meilleure efficacité et assurer une continuité de l'accompagnement des clients respectifs entre les équipes de la formation professionnelle, de la formation générale aux adultes et du Service aux entreprises. Mise en place : septembre 2016.

## Service aux entreprises

2015-2016 fut une année de changement.

En effet, la régionalisation des services aux entreprises des trois commissions scolaires du Centre-du Québec a pris effet le 1<sup>er</sup> juillet 2015.

L'intégration des ressources de Nicolet et de Victoriaville, l'uniformisation des pratiques de fonctionnement, la mise en place d'un outil de suivi de projets sur le « nuage » ont présenté quelques défis qui ont donné de très bons résultats.

Le SAE Centre-du-Québec, dont la commission scolaire est fiduciaire, a réalisé plus de 400 projets de formation, touché plus de 6 000 participants, pour une durée frôlant 30 000 heures. De nombreux projets ont été réalisés avec Emploi-Québec, qui est sans contredit le plus grand client du SAE. C'est sans compter les comités sectoriels de la main-d'œuvre, des Créneaux Accord, qui sont les représentants provinciaux ou régionaux de secteurs d'entreprises.

La mobilisation des membres de l'équipe est au rendez-vous, tous sont unanimes pour dire que cette régionalisation a été profitable et porteuse d'avenir.

# REDDITION DE COMPTES SUR LES RÉSULTATS OBTENUS DANS LE CADRE DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT EN 2015-2016

## BUT 1 L'AUGMENTATION DE LA DIPLOMATION ET DE LA QUALIFICATION AVANT L'ÂGE DE 20 ANS

### Objectif 1

Augmenter de 12,2 points de pourcentage le taux de diplomation et de qualification au secondaire, avant l'âge de 20 ans, pour atteindre 78 % d'ici 2018.

Indicateurs	Situation de départ	Résultats obtenus					Cible visée à la fin de la convention de partenariat
		2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010	
Cohortes	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012
Après 7 ans	Juin 2012	Juin 2013	Juin 2014	Juin 2015	Juin 2016	Juin 2017	2018
Proportion des élèves qui obtiennent un diplôme ou une qualification avant l'âge de 20 ans	65,8 %	71,6 %	72,5 %	ND	ND		78 %

#### Commentaires sur les résultats

Pour juin 2014, **72,5 %** des élèves qui ont débuté en 1<sup>re</sup> secondaire à la CS en 2007 ont obtenu un diplôme ou une qualification avant l'âge de 20 ans, soit après 7 ans de fréquentation. Ce taux est en hausse de **6,7 %** par rapport à juin 2012.

Chez les garçons, le taux de diplomation est de 64,5 % comparativement aux filles, pour qui le taux se situe à 80,7 %.  
*Par ailleurs, les taux de diplomation pour juin 2015 et juin 2016 ne sont toujours pas disponibles.*

### Objectif 2

Diminuer de 10 points de pourcentage le taux de sorties sans diplôme ni qualification d'ici 2018.

Indicateurs	Situation de départ	Résultats obtenus					Cible visée à la fin de la convention de partenariat
		2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	
Années des données de référence	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2018
Nombre d'élèves sortants sans diplôme ni qualification avant l'âge de 20 ans	24,9 %	23 %	21,3 %	19,1 %	18,9 %	ND	14,9 %

#### Commentaires sur les résultats

Le taux de décrochage pour l'année 2013-2014 est de **18,9 %**. L'amélioration est constante depuis 2009-2010. Par ailleurs, le taux de décrochage pour l'année 2014-2015 n'est toujours pas disponible.

## BUT 2

## L'AMÉLIORATION DE LA MAÎTRISE DE LA LANGUE FRANÇAISE

### Objectif 1

Maintenir le taux de réussite au volet écriture en français 5<sup>e</sup> secondaire afin qu'il soit à plus de 85 % (supérieur à la moyenne provinciale), d'ici 2018.

Indicateurs	Situation de départ	Résultats obtenus						Cible visée à la fin de la convention de partenariat
Années des données de référence	Juin 2011	Juin 2012	Juin 2013	Juin 2014	Juin 2015	Juin 2016	Juin 2017	Juin 2018
Taux de réussite en français de 5 <sup>e</sup> secondaire au volet écriture	84,7 %	83,3 %	80,7 %	70,2 %	76,6 %	78,6 %		85 %

Commentaires sur les résultats

Le taux de réussite des élèves de 5<sup>e</sup> secondaire au volet écriture est passé de 76,6 % en juin 2015 à 78,6 % en juin 2016 soit une hausse de 2 %. Par ailleurs, ce pourcentage est inférieur de 3,7 % au taux de réussite de la Province. En juin 2015, ce même écart était de 11,5 %.

### Objectif 2

Maintenir le taux de réussite en français, 5<sup>e</sup> secondaire, compétence lecture, à plus de 85 % d'ici 2018.

Indicateurs	Situation de départ	Résultats obtenus					Cible visée à la fin de la convention de partenariat
Années des données de référence	Juin 2012	Juin 2013	Juin 2014	Juin 2015	Juin 2016	Juin 2017	Juin 2018
Taux de réussite en français 5 <sup>e</sup> secondaire à la compétence lecture	89,3 %	88,8 %	88,83 %	86,8 %	87,5 %		85 %

Commentaires sur les résultats

Le taux de réussite en lecture de nos élèves en 5<sup>e</sup> secondaire pour juin 2016 est passé à 87,5 %. Le taux est au-delà de l'objectif.

# REDDITION DE COMPTES SUR LES RÉSULTATS OBTENUS DANS LE CADRE DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT EN 2015-2016 (SUITE)

## BUT 2 L'AMÉLIORATION DE LA MAÎTRISE DE LA LANGUE FRANÇAISE (SUITE)

### Objectif 3

Augmenter de 8,8 points de pourcentage le taux de réussite en français, aux épreuves obligatoires de lecture de fin du 1<sup>er</sup> cycle du secondaire d'ici 2018.

Indicateurs	Situation de départ	Résultats obtenus					Cible visée à la fin de la convention de partenariat
Années des données de référence	Juin 2011	Juin 2013	Juin 2014	Juin 2015	Juin 2016	Juin 2017	Juin 2018
Taux de réussite en français lecture à l'épreuve obligatoire du 1 <sup>er</sup> cycle du secondaire	62,19 %	71,56 %	64,03 %	55,32 %	83,62 %		71 %

#### Commentaires sur les résultats

Le taux de réussite à l'épreuve a considérablement augmenté en juin 2016.

### Objectif 4

Augmenter de 8 points de pourcentage le taux de réussite en français, 1<sup>er</sup> cycle du secondaire, compétence écriture d'ici 2018.

Indicateurs	Situation de départ	Résultats obtenus					Cible visée à la fin de la convention de partenariat
Années des données de référence	Juin 2011	Juin 2013	Juin 2014	Juin 2015	Juin 2016	Juin 2017	Juin 2018
Taux de réussite en français écriture du 1 <sup>er</sup> cycle du secondaire	77 %	85 %	80,12 %	82,1 %	87,5 %		85 %

#### Commentaires sur les résultats

Même si les résultats à l'épreuve de juin 2016 ont légèrement diminué, le taux de réussite en français écriture a augmenté de 5,4 % en juin 2016 comparativement à l'année précédente. Ainsi, le taux de réussite est supérieur à l'objectif visé.  
*Ces résultats incluent la note à l'épreuve ainsi que la note de l'école.*



## BUT 2

## L'AMÉLIORATION DE LA MAÎTRISE DE LA LANGUE FRANÇAISE (SUITE)

### Objectif 5

Augmenter de 1,6 points de pourcentage le taux de réussite à l'épreuve d'écriture du MÉES, 6<sup>e</sup> année afin qu'il atteigne 90 % d'ici 2018.

Indicateurs	Situation de départ	Résultats obtenus					Cible visée à la fin de la convention de partenariat
Années des données de référence	Juin 2012	Juin 2013	Juin 2014	Juin 2015	Juin 2016	Juin 2017	Juin 2018
Taux de réussite à l'épreuve d'écriture, français 6 <sup>e</sup> année	88,4 %	91,2 %	91,8 %	91,7 %	89,1 %		90 %
Commentaires sur les résultats	Le taux de réussite à l'épreuve d'écriture a légèrement diminué.						

### Objectif 6

Augmenter de 12,5 points de pourcentage le taux de réussite à l'épreuve de lecture du MÉES, 6<sup>e</sup> année afin qu'il atteigne 90 % d'ici 2018.

Indicateurs	Situation de départ	Résultats obtenus					Cible visée à la fin de la convention de partenariat
Années des données de référence	Juin 2011	Juin 2013	Juin 2014	Juin 2015	Juin 2016	Juin 2017	Juin 2018
Taux de réussite à l'épreuve de lecture, français 6 <sup>e</sup> année	77,5 %	83,2 %	81,2 %	79,4 %	92,2 %		90 %
Commentaires sur les résultats	Le taux de réussite a augmenté de façon significative. Il dépasse la cible visée pour juin 2018.						

### Objectif 7

Augmenter de 5 points de pourcentage le taux de réussite en français, aux épreuves obligatoires de lecture du 1<sup>er</sup> cycle du primaire afin qu'il atteigne 98 % d'ici 2018.

Indicateurs	Situation de départ	Résultats obtenus					Cible visée à la fin de la convention de partenariat
Années des données de référence	Juin 2011	Juin 2013	Juin 2014	Juin 2015	Juin 2016	Juin 2017	Juin 2018
Taux de réussite à l'épreuve de lecture, français 1 <sup>er</sup> cycle du primaire	93 %	94,4 %	94,6 %	94,3 %	85,4 %		98 %
Commentaires sur les résultats	Le taux de réussite a diminué de 8,9 % comparativement à juin 2015.						

## REDDITION DE COMPTES SUR LES RÉSULTATS OBTENUS DANS LE CADRE DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT EN 2015-2016 (SUITE)

### BUT 3 L'AMÉLIORATION DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE ET DE LA RÉUSSITE SCOLAIRE CHEZ CERTAINS GROUPES CIBLES, PARTICULIÈREMENT LES ÉLÈVES HANDICAPÉS OU EN DIFFICULTÉ D'ADAPTATION OU D'APPRENTISSAGE.

#### Objectif 1

Augmenter de 10 points de pourcentage d'élèves qui obtiennent une qualification au terme du parcours de formation CFMS (certificat de formation à un métier semi-spécialisé) et de 4 points de pourcentage pour une qualification CFPT (certificat de formation préparatoire au travail) d'ici 2018.

Indicateurs	Situation de départ	Résultats obtenus						Cible visée à la fin de la convention de partenariat
		Années des données de référence	Jun 2011	Jun 2012	Jun 2013	Jun 2014	Jun 2015	
Taux de qualification des élèves inscrits au CFMS	74 %	58,62 %	75,38 %	70,27 %	76,74 %	78,13 %		84 %
Taux de qualification des élèves inscrits au CFPT (CFER)	66 %	87,5 %	72,73 %	85,71 %	78,79 %	73,33 %		70 %
Taux global de qualification (CFMS et CFER)	70,1 %	70,4 %	74,49 %	76,92 %	77,63 %	76,6 %		
Commentaires sur les résultats	Le taux de qualification des élèves inscrits en FMS (formation des métiers semi-spécialisés) et au CFER (Centre de formation en entreprise de recyclage) est en légère diminution et se situe à 76,6 %.							

#### Objectif 2

Diminuer le taux de décrochage des garçons en formation générale des jeunes, de 10 points de pourcentage d'ici 2018.

Indicateurs	Situation de départ	Résultats obtenus						Cible visée à la fin de la convention de partenariat
		Années des données de référence	Jun 2011	Jun 2012	Jun 2013	Jun 2014	Jun 2015	
Taux de décrochage des garçons en FGJ	33,2 %	26,8 %	24,8 %	22,5 %	N/D	N/D		23,2 %
Commentaires sur les résultats	Le taux de décrochage chez les garçons est en baisse. La cible visée a été atteinte.							

## BUT 3

### L'AMÉLIORATION DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE ET DE LA RÉUSSITE SCOLAIRE CHEZ CERTAINS GROUPES CIBLES, PARTICULIÈREMENT LES ÉLÈVES HANDICAPÉS OU EN DIFFICULTÉ D'ADAPTATION OU D'APPRENTISSAGE (SUITE).

#### Objectif 3

Augmenter le taux de diplomation des garçons en formation générale des jeunes, de 10 points de pourcentage d'ici 2018.

Indicateurs	Situation de départ	Résultats obtenus					Cible visée à la fin de la convention de partenariat
		2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010	
Cohortes	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012
Années des données de référence	Juin 2012	Juin 2013	Juin 2014	Juin 2015	Juin 2016	Juin 2017	Juin 2018
Taux de diplomation des garçons en FGJ	57,1 %	66,1 %	64,5 %	ND	ND		67,10 %

Commentaires sur les résultats

Le taux de diplomation des garçons diminué de 1,6 % en juin 2014.

# REDDITION DE COMPTES SUR LES RÉSULTATS OBTENUS DANS LE CADRE DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT EN 2015-2016 (SUITE)

## BUT 4 L'AMÉLIORATION DE L'ENVIRONNEMENT SAIN ET SÉCURITAIRE

### Objectif 1

Augmenter à 100 % le taux d'établissements au primaire ayant implanté un programme pour favoriser des comportements adéquats d'ici 2018.

Indicateurs	Situation de départ	Résultats obtenus				Cible visée à la fin de la convention de partenariat
Années des données de référence	Juin 2013	Juin 2014	Juin 2015	Juin 2016	Juin 2017	Juin 2018
Taux d'établissements au primaire	60 %	80 %	90 %	90 %		100 %
Commentaires sur les résultats	La majorité des écoles ont implanté le programme l'Allié au primaire. Il s'agit d'un programme qui vise le développement de la compétence sociale des jeunes et de la résolution de conflits. Au total, 16 rencontres d'entraînement aux habiletés sociales et à la résolution de conflits interpersonnels ont été offertes en 5 <sup>e</sup> année par les professionnelles.					

### Objectif 2

Augmenter à 100 % le taux d'établissements au primaire ayant mis en place le programme « Ma cour, un monde de plaisir » qui vise à augmenter l'activité physique chez les jeunes et à diminuer les conflits sur la cour.

Indicateurs	Situation de départ	Résultats obtenus				Cible visée à la fin de la convention de partenariat
Années des données de référence	Juin 2013	Juin 2014	Juin 2015	Juin 2016	Juin 2017	2018
Taux d'établissements au primaire ayant implanté le programme « Ma cour, un monde de plaisir »	60 %	80 %	80 %	80 %		100 %
Commentaires sur les résultats	Les établissements ont mis en place des activités physiques tant à l'heure du midi qu'au niveau des récréations au primaire.					

## BUT 5

### L'AUGMENTATION DU NOMBRE D'ÉLÈVES DE MOINS DE 20 ANS EN FORMATION PROFESSIONNELLE

#### Objectif 1

Augmenter de 3 points de pourcentage le nombre d'élèves de moins de 20 ans inscrits en FP pour atteindre 261 élèves d'ici 2018.

Indicateurs	Situation de départ	Résultats obtenus					Cible visée à la fin de la convention de partenariat
Années des données de référence	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2018
Nombre d'élèves de moins de 20 ans en FP	253	242	209	ND	ND		261
Commentaires sur les résultats	Les données de base proviennent de « Agir » et n'ont pas encore été publiées pour 2014-2015 et 2015-2016. Cependant, nos indicateurs nous démontrent une augmentation de 5 % du nombre d'élèves de moins de 20 ans inscrits en formation professionnelle.						

# RAPPORT ANNUEL DU PROTECTEUR DE L'ÉLÈVE

ANNÉE SCOLAIRE 2015-2016  
(du 1<sup>er</sup> juillet 2015 au 30 juin 2016)

Conformément aux articles 220.2 et 242 de la *Loi sur l'instruction publique et au Règlement sur la procédure d'examen des plaintes* de la Commission scolaire des Chênes, voici mon rapport annuel à titre de Protecteur de l'élève.

J'ai reçu une dizaine de plaintes pour cette période :

- Quatre (4) étaient en fait des demandes d'information à caractère préventif et j'ignore si elles ont eu des suites à l'interne;
- Cinq (5) plaintes ont été retournées au processus de traitement à l'interne;
- Une (1) plainte a fait l'objet de recommandations du Protecteur de l'élève.

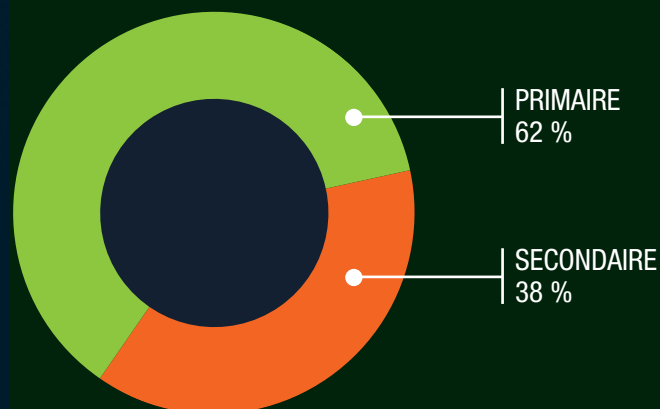
J'ignore s'il y a eu expulsion d'élève pour cause d'intimidation.

Je n'ai pas de recommandations à formuler en matière d'intimidation et de violence, aucun cas n'ayant été porté à mon attention. Je n'ai reçu aucune information en cette matière.

**Dominique Paillé**  
Protecteur de l'élève

## TABLEAU SYNTHÈSE DE LA COMMISSION SCOLAIRE 2015-2016

Proportion d'évènements d'intimidation et de violence rapportés à la direction générale de la Commission scolaire de septembre 2015 à juin 2016



## REDDITION DE COMPTE EN REGARD DE LA LOI POUR PRÉVENIR ET CONTRER LA VIOLENCE ET L'INTIMIDATION

À la suite de l'adoption de la *Loi pour prévenir et contrer la violence et l'intimidation à l'école*, par l'Assemblée nationale en 2012, toutes les écoles de la Commission scolaire des Chênes avaient à élaborer un « plan de lutte », lequel devait être en vigueur en décembre 2012. Dans la présente Loi, on entend par :

1.1° **«intimidation»** : tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser;

3° **«violence»** : toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens.

En vertu de l'article 220 de la *Loi sur l'instruction publique*, il est requis de « faire mention dans le rapport annuel, de manière distincte pour chacune de ses écoles, de la nature des plaintes qui ont été portées à la connaissance du directeur général de la commission scolaire par le directeur de l'école en application de l'article 96.12, des interventions qui ont été faites et de la proportion de ces interventions qui ont fait l'objet d'une plainte auprès du protecteur de l'élève. »

Les situations portées à la connaissance de la direction générale ont été analysées en fonction des définitions d'intimidation et de violence stipulées dans la loi. La compilation qui suit a été faite selon les indications reçues.

### PRIMAIRE ET SECONDAIRE : 271 ÉVÈNEMENTS RAPPORTÉS

La Commission scolaire des Chênes comptait 11 890 élèves au secteur jeune en 2015-2016, soit 7 449 élèves au préscolaire et au primaire (63 %) et 4 391 élèves au secondaire (37 %).

62 % des évènements se sont produits au primaire et 38 % au secondaire. Comme il s'agit d'évènements en regard des définitions de la Loi, certains d'entre eux pourraient ne pas avoir été signalés à la direction générale puisqu'ils ont été considérés comme étant des conflits entre élèves.

De tous les évènements transmis à la direction générale, l'intimidation ou la violence physique ou verbale sont les plus souvent rapportées.

	Primaire	Secondaire
<b>Violence physique ou verbale</b>	127	56
<b>Intimidation</b>	41	47

Dans tous les cas des mesures ont été prises par l'école pour remédier à la situation.



## **QUELQUES ACTIONS FAITES PAR LES ÉCOLES EN MATIÈRE DE PRÉVENTION**

- Ateliers de développement des habiletés sociales offerts à tous les élèves, entre autres par le programme l'Allié implanté dans la majorité des écoles primaires.
- Ateliers de développement des habiletés sociales plus précis pour des élèves ciblés par les intervenants.
- Sensibilisation aux types de violence et d'intimidation ainsi qu'à leurs conséquences nuisibles sur le développement personnel et social.
- Apprendre aux élèves à demander de l'aide pour soi et pour les autres et à reconnaître les personnes-ressources dans leur environnement.



COMMISSION SCOLAIRE  
DES CHÊNES

457, rue des Écoles, Drummondville (Québec) J2B 6X1  
Téléphone : **819 478-6700**

[WWW.CSDESCHENES.QC.CA](http://WWW.CSDESCHENES.QC.CA)